

## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 29 juin 2007

Présidence : Pierre-André Gaudin, président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2006,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2006 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de **Fr. 470'65.40**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2006 de **Fr. 909'716.30**

Maison de commune, Fr. 12'100.-- / Collège des Guébettes, Fr. 395'000.-- /  
Collège des Guébettes (toiture), Fr. 12'000.-- / Salle de gymnastique, Fr. 387'500.-- /  
Epuración (agr. SIEE), Fr. 9'100.-- / Services des eaux (Bruyère) Fr. 94'016.30

3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 450'103.--**
4. d'approuver des attributions sur les fonds de réserve pour **Fr. 170'100.--**

Après délibération, les comptes communaux 2006 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, à la commission de gestion et des finances pour l'exercice 2006

l'atteste :

Le Président :  
Pierre-André Gaudin

la secrétaire :  
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 30 juin 2007







|  |
|--|
|  |
|  |